

Un mandat d'assemblée générale : réfléchir aux déagements des membres du Comité de coordination syndicale

Benoît Collette, coordonnateur

Vous avez reçu, plus tôt cette semaine, l'avis de convocation pour l'assemblée générale extraordinaire du SEECR qui aura lieu le mardi 4 avril. Au verso de l'ordre du jour se trouvent deux propositions en lien avec les déagements des membres du Comité de coordination syndicale. Étant donné que ces propositions vont modifier les libérations, il est nécessaire de prendre cette décision avant l'élection aux différents postes du Comité de coordination syndicale de l'an prochain (eh oui, déjà!) qui aura lieu le mardi 25 avril.

Voici un petit rappel (pas si) historique pour remettre les choses dans leur contexte, étant donné que la mémoire est une faculté qui oublie. Le problème de lourdeur de la tâche de la personne à l'application de la convention collective, qui est le point de départ de l'ensemble de la réflexion dans laquelle nous sommes plongés, a été un sujet de discussion lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2015. Un avis de motion, qui proposait de faire passer le déagement de la personne responsable de l'application de la convention collective de 0,4 à 0,5 ETC et celui de la personne responsable des finances et du perfectionnement de 0,4 à 0,3 ETC, a été battu. Lors du Comité plénier, plusieurs membres ont rappelé l'importance de maintenir l'égalité des déagements syndicaux et de réviser les tâches avant de modifier les déagements. Ainsi, à la suite du Rapport annuel du Comité de coordination syndicale 2014-2015 adopté lors de cette assemblée, il a été proposé de revoir les mandats reliés à la

fonction de travail des membres du Comité de coordination syndicale afin d'assurer une équité dans leurs tâches.

L'an dernier, après la fin des négociations, un premier travail a été effectué et les tâches des élues et élus, autant individuelles que collectives, ont été revues une première fois. Ces modifications ont touché principalement les tâches de la personne responsable de l'application de la convention collective et celles de la personne responsable des pratiques

syndicales. Ces modifications ont été officialisées par une révision des statuts du SEECR adoptée à l'assemblée générale du 19 avril 2016. Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2016, une nouvelle proposition, qui demande de réfléchir et d'élaborer des scénarios de modification du fonctionnement du Comité de coordination syndicale, a été adoptée. Nous vous invitons à venir partager vos commentaires et réflexions sur ce sujet et nous vous remercions d'avance pour votre collaboration. □

Dans ce numéro...

- **Un mandat d'assemblée générale : réfléchir aux déagements des membres du Comité de coordination syndicale**
par Benoît Collette
- **Élections syndicales 2017-2018**
par Myriam Litalien-Bradley
- **Quand notre ministre responsable de la Condition féminine se dit non-féministe...**
par Myriam Litalien-Bradley et Noak Bouchard
- **L'éducation face à un système global où on ne reconnaît plus comme essentiel que ce qui est utile ou rentable!**
par Jean-Marc Bélanger
- **Cours de préparation à la retraite**
par Martin Pelletier

Agenda

Avril 2017

- 1 : Majoration salariale, 1,75 %
- 4 : Assemblée générale extraordinaire
- 18 : Assemblée générale à 16 h (horaire du vendredi)
- 25 : Assemblée générale

Mai 2017

- 17 : Conseil syndical (changement de date) de 14 h à 16 h

Élections syndicales 2017-2018

Myriam Litalien-Bradley, responsable des pratiques syndicales

À l'assemblée générale du 25 avril auront lieu les élections annuelles aux six postes du Comité de coordination syndicale du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski et au poste de l'agente ou de l'agent de liaison au CMÉC (Centre matapédien d'études collégiales) à Amqui pour 2017-2018. Comme cela est stipulé dans nos statuts, tous les postes seront donc en élection.

La vie syndicale vous intéresse? Vous avez envie de travailler avec une équipe dynamique? Présentez votre candidature! Vous pouvez le faire soit par écrit, en recueillant cinq signatures de membres du syndicat (formulaire disponible au B-210), soit oralement lors de l'assemblée générale. Dans les deux cas, vous devez être membre du syndicat et être en lien d'emploi avec le Cégep. Vous aurez aussi à expliquer vos motivations dans un discours d'environ une minute lors des élections.

Les postes et libérations en ETC (équivalent temps complet) sont pour l'instant :

- ▶ **coordonnatrice ou coordonnateur : 0,5 ETC**
 - ▶ **responsable des communications : 0,4 ETC**
 - ▶ **responsable des affaires pédagogiques : 0,4 ETC**
 - ▶ **responsable de l'application de la convention collective : 0,4 ETC**
 - ▶ **responsable des finances et du perfectionnement : 0,4 ETC**
 - ▶ **responsable des pratiques syndicales : 0,4 ETC**
- et
- ▶ **agente ou agent de liaison au CMÉC : 0,2 ETC.**

Pour toute information supplémentaire concernant, par exemple, la description des tâches, passez nous voir au B-210 ou téléphonez à nos bureaux au poste 2176. □

Quand notre ministre responsable de la Condition féminine se dit non-féministe...

Myriam Litalien-Bradley, responsable des pratiques syndicales

Le 28 février 2016, Lise Thériault, ministre responsable de la Condition féminine, déclarait à la Presse canadienne ne pas être féministe, mais plutôt égalitariste. Plusieurs groupes qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes (vous savez, ce qu'est justement le féminisme!) ont alors vivement réagi à cette déclaration, dont le Comité de la condition des femmes (CCF) de la FEC-CSQ. C'est ainsi qu'est né ce fabuleux projet : chaque syndicat membre de la FEC-CSQ enverrait à la ministre, à chaque huit du mois, pendant un an, un livre traitant de divers enjeux ou sujets liés au féminisme. À Rimouski, c'est le 8 janvier 2017 que nous avons, Noak Bouchard et moi, envoyé l'*Abécédaire du féminisme* à notre ministre, qui, depuis, s'est déclarée féministe du bout des lèvres. Voici la lettre, rédigée par Noak (qui fait un travail extraordinaire en tant que membre du CCF) qui accompagnait notre envoi. Pour lire les lettres des autres syndicats et voir la liste des ouvrages envoyés, consultez le recueil créé par le CCF en fichier joint.



Note de la responsable des communications

Sachez qu'à la Bibliothèque Gilles-Vigneault du Cégep de Rimouski se trouvent plusieurs des ouvrages présentés ici et que ceux qui manquent sont en commande. Merci à nos collègues de la bibliothèque.

7 janvier 2017

Madame la ministre,

Ma chère Lise, c'est à votre tour de vous laisser parler d'amour... et de féminisme!

C'est la première fois que je parle à une ministre le jour de son anniversaire. J'ai envie donc en ce jour de réjouissance de célébrer, célébrer le fait que j'ai la chance de vivre dans un pays où une femme peut être ministre. Si vous pouvez occuper ce prestigieux poste, c'est grâce à toutes ces femmes qui, avant nous, ont pavé le chemin pour que nous n'ayions plus à revendiquer notre place.

Plusieurs de ces femmes sont citées dans l'Abécédaire du féminisme que je vous fais parvenir au nom du Comité de la condition des femmes de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) affiliée à la CSQ. J'y ai fait la connaissance (ou la reconnaissance) de plusieurs femmes importantes de notre histoire. Peut-être trouverez-vous aussi une ou plusieurs inspirations pour colorer votre féminisme.

J'espère, cette année, avoir la chance de vous entendre au sujet de la vie des femmes en politique. Je suis curieuse de savoir ce que votre entourage a dit quand vous avez décidé de faire le grand saut. Comment vos collègues vous ont traitée à vos débuts? Avez-vous le sentiment que la lutte n'est plus à faire ou ne fait-elle que commencer?

Au plaisir d'échanger avec vous,

Noak Bouchard, membre du Comité de la condition des femmes

L'éducation face à un système global où on ne reconnaît plus comme essentiel que ce qui est utile ou rentable!

Jean-Marc Bélanger, enseignant au Département de français

En l'an 2000, soit il y a près de vingt ans déjà, Riccardo Petrella¹ publiait le texte d'une de ses conférences sur l'éducation les plus marquantes : *L'éducation victime de cinq pièges. À propos de la société de la connaissance.*



Avec le recul des ans, cette conférence qui le rangeait alors parmi les prophètes de malheur semble aujourd'hui froidement réaliste lorsque l'on considère le devenir de nos sociétés en général et du réseau collégial en particulier. Cela m'a donné le gout

de produire ce texte où je reprends l'énoncé de chacun de ces pièges en y ajoutant mes observations relativement au contexte collégial actuel et à l'évolution récente de la société de la connaissance en général.

Premier piège

« L'éducation pour la « ressource humaine », ou comment l'éducation pour et par la personne humaine a été évincée »¹

De plus en plus, les entreprises ont leur mot à dire dans la formation offerte à leurs futurs employés qui ne sont généralement plus considérés comme des individus, mais comme des objets fabriqués par l'école à des fins de

productivité et de rentabilité. La nouvelle importance stratégique et financière accordée à la formation continue et la multiplication des attestations d'études collégiales visant à fournir une ressource humaine efficace et recyclable aux entreprises attestent ce virage qui, paradoxalement, semble socialement bien accueilli. Et pour s'assurer de ce virage dans lequel se perd toute préoccupation humaniste, les dirigeants obligent littéralement les institutions à compter sur ce type de formation pour assurer leur survie. Il y a fort à parier que sous peu on établira des comparaisons entre la formation continue et la formation régulière afin de « remodeler » cette dernière à partir de nouvelles considérations financières. Il faut se rappeler qu'on a déjà désigné ici la formation continue comme une « vache à lait ». On admettra que ce statut pourrait entraîner comme réciproque le fait que la formation régulière est déjà considérée comme un poids mort.

Un véritable travail de sape modelant et mobilisant l'opinion publique a donc véritablement et rapidement érodé les conceptions humanistes de l'éducation au fil des 15 ou 20 dernières années. Ainsi, habilement convaincus que l'essentiel est l'employabilité et le salaire, un nombre grandissant d'étudiantes et d'étudiants se retrouvent aujourd'hui dans des programmes d'études qui ne répondent pas à leurs aspirations profondes et à leurs besoins fondamentaux en tant qu'êtres sociaux. →

Deuxième piège

« L'éducation non marchande devenue éducation marchande ou comment l'éducation a été soumise à la logique de l'économie capitaliste de marché »²

Il n'y a ici qu'à penser aux collègues et écoles privées, **entreprises** d'origine étrangère très souvent, qui se multiplient en offrant des cours dont les contenus sont strictement définis et orientés par la fonction de travail, avec parfois même assurance d'embauche à la fin du parcours. Déjà, dans l'approche, on peut reconnaître que le diplôme est désormais considéré comme un produit et que, de ce fait, il se prête à la mise en marché. On a même imaginé un système d'équivalences universelles visant l'uniformisation du produit aux fins de l'ouverture mondiale du marché de l'éducation. Déjà, cette entreprise évacue toutes particularités culturelles, celles-ci n'étant plus considérées que comme des obstacles à l'universalité visée. Ajoutons à cela l'apparition et la multiplication des maisons d'édition dédiées à la conception et à la mise en marché de manuels scolaires et anthologies diverses ou à la création de compagnies offrant à prix d'or des systèmes informatiques de gestion aux institutions scolaires. Et ces services conçus dans un contexte et à des fins de marchandisation deviennent un maillon de plus dans l'entreprise globale de faire de l'éducation un nouveau secteur de l'économie mondiale en quête incessante de rentabilité et assoiffée de profit. Il n'y a qu'à jeter un oeil à la manière dont se joue maintenant la concurrence entre les cégeps à partir d'une offre de cours agressive où même la formation à distance devient un argument de vente et on en arrive à se faire une idée assez précise de l'avenir. Dire qu'il aura suffi d'invoquer l'austérité pour réduire les cégeps à

participer sans réserve à l'approche marchande en éducation en imposant simplement des coupes budgétaires à tout le système.

Troisième piège

« L'éducation comme instrument de survie à l'ère de la compétitivité mondiale, ou comment l'éducation a été transformée en un « lieu » où on apprend une culture de guerre (« mieux réussir que les autres et à leur place ») plutôt qu'une culture de vie (« vivre ensemble avec les autres dans l'intérêt général »)³

Programmes contingentés, cotes en tous genres et autres processus à la fois de sélection et d'exclusion se multiplient dans le paysage collégial et dans le système d'éducation en général. Faut-il dès lors se surprendre d'une recrudescence des troubles anxieux chez les étudiantes et les étudiants ou encore d'attitudes compétitives telles qu'elles réduisent, dans l'esprit de certains, les collègues de classe en adversaires dont il faut se méfier. La plupart des enseignantes et des enseignants ont été confrontés à des groupes dont la dynamique reposait sur la compétitivité plutôt que sur la collaboration et ont ainsi eu à composer avec des individus qui ne reconnaissaient dans les autres que des rivaux à surpasser pour arriver à leurs propres fins. Un tel contexte s'établissant dans une classe vient vite perturber toute approche pédagogique.

Cette compétitivité devenant facilement une seconde nature, elle se répercute sur le marché du travail qui, sous prétexte de maintenir un équilibre des profits, n'hésitera pas à brandir la menace d'une rationalisation de l'embauche pour stimuler la compétitivité et ainsi augmenter la productivité tout en réduisant le personnel chaque fois que c'est possible. On se sert de

ce même esprit pour amener les travailleurs à suivre, parfois à leurs frais, des activités de perfectionnement en tous genres. Ultimement, c'est la peur d'être licencié qui devient le moteur de la performance.

Quatrième piège

« L'éducation au service de la « techno-logie », ou comment la « techno-cratie » s'est emparée du pouvoir de donner sens et orientation à la connaissance et à l'éducation »⁴

L'urgence technologique soutenue par nos dirigeants et que l'on retrouve aujourd'hui dans tous les secteurs de l'activité humaine tels que les médias, les affaires, la médecine, l'élevage ou l'agriculture (songeons ici aux organismes génétiquement modifiés) n'épargne en rien le monde de l'éducation. Sous prétexte d'uniformisation, et avec la conviction que le progrès dépend aujourd'hui avant tout de la technologie, on impose des formats qui définissent à toutes fins utiles les contenus à enseigner. Songeons simplement à l'implantation des multiples plateformes technologiques (Omnivox avec MIO et Léa, Clara, Google, Moodle, Gmail, ...) qui modifient le rapport entre les corps d'emploi et entre les individus qui y oeuvrent, ainsi que la relation fondamentale entre le prof et l'élève. Sous prétexte de se conformer aux contraintes de ces différentes ressources, on en vient à uniformiser et à épuiser les contenus. Et cette uniformisation ouvre encore plus grande la voie de la marchandisation. Cette technologie est elle-même objet de commerce, est-il nécessaire de le rappeler?

Parmi les conséquences d'une telle approche technologique et technocratique, il y a aussi une perte profonde et toujours grandissante

de l'autonomie professionnelle. Le pire, c'est que le seul palliatif à cette perte d'autonomie que le système en place permet est celui de la compétitivité. C'est la règle ultime à laquelle nos dirigeants veulent désormais nous soumettre pour atteindre le niveau de conformité qu'ils jugent acceptable. Chacun devrait vraiment prendre le temps de réfléchir dans le but de mesurer les impacts de tous les changements technologiques des dernières années sur nos tâches, sur notre enseignement, sur les étudiantes et les étudiants.

J'insiste aussi pour dire que ce qui est affirmé ici ne remet pas en question la pertinence du progrès technologique en lui-même. Ici, ce qu'il faut scruter, ce sont les finalités poursuivies.

Cinquième piège

« L'éducation pour l'égalité cédant le pas à l'éducation pour l'équité, ou comment, dans une société de la connaissance qui considère le savoir comme la principale source de création de richesse, le système éducatif sert à légitimer de nouvelles formes de stratification et de division sociales »⁵

Les incidences et les implications de ce dernier piège s'inscrivent dans un contexte plus global qui implique toute la structure du pouvoir et de l'économie mondiale. On parle aujourd'hui d'une **économie de la connaissance**, comme si c'était le seul angle sous lequel celle-ci pouvait être envisagée. En effet, le savoir est devenu pour l'entreprise un vecteur de rentabilité. Les entreprises qui utilisent au mieux le savoir deviennent les plus rentables. Et suivant le principe néolibéral qui veut que ce soit l'économie qui décide de tout et établisse son propre « équilibre », l'échec de certaines entreprises et la compétition entre les individus

ne sont plus vus que comme les inévitables aléas d'une économie dont la croissance repose sur la quête constante d'une rentabilité, considérée bénéfique pour tous. Si la poursuite de cet « équilibre » entraîne des conséquences sur les populations, on justifie donc celles-ci à partir des seules exigences de l'économie et du progrès et on les considère comme justes et équitables. La segmentation de la population en classes sociales a cédé la place à un autre phénomène où intervient la compétitivité. Désormais, les inégalités sociales sont vues comme inévitables, voire acceptables dans la mesure où elles concourent à l'équilibre et au progrès économique considérés comme bénéfiques pour tous. Dans un tel contexte, il n'y a plus d'exclus, car tout est ramené à une question de mérite individuel. Et le système d'éducation devient un outil de mesure déterminant de ce mérite individuel qu'elle ne manque pas de souligner en distribuant des bourses ou des distinctions. Et cette compétitivité systémique se joue entre les maisons d'enseignement tout autant qu'entre les individus.



Note de la responsable des communications

Son dernier opus, *Au nom de l'Humanité - L'audace mondiale* (2015), est un cri d'espoir et un appel à la solidarité mondiale. Au Forum social mondial (Montréal, 2016), porté par sa fougue habituelle, il a livré une conférence éblouissante à laquelle j'ai eu la chance d'assister. J'aurais préféré que ce soit ce Riccardo-là que M^{me} Hélène David nomme pour réfléchir à l'école de demain.

Ce dernier piège génère même une certaine violence. Déjà, dans plusieurs entreprises, dont les maisons d'enseignement, la faculté d'assimiler et de maîtriser les nouvelles technologies qui se multiplient de manière exponentielle est devenue un facteur d'exclusion. Le jugement que l'on porte généralement dans ces cas vise l'individu qui est vu comme n'ayant pas le mérite d'avoir fait la conquête de ces systèmes et d'avoir participé au progrès collectif. On prétendra même que l'individu s'est exclu lui-même...

Dix-sept années se sont écoulées depuis la publication de la conférence de Riccardo Petrella sur laquelle repose cet article. Dans la vision de Petrella, il était encore possible de déjouer ces pièges et un chapitre de son ouvrage suggérait même quelques pistes de solution. Compte tenu de la vitesse à laquelle les choses ont évolué depuis, il n'est aujourd'hui plus question de déjouer ces pièges, mais bien de s'en libérer, puisque toute résistance à ce nouvel ordre de valeurs s'est avérée vaine jusqu'à ce jour. □

1. Riccardo Petrella est conseiller à la Commission européenne. Politologue et économiste, professeur à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, fondateur et président du Groupe de Lisbonne, président de l'Université européenne de l'environnement, parrain du programme Sciences humaines au Cégep de Rimouski, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Le bien commun - Éloge de la solidarité*, *Le manifeste de l'eau pour le XXI^e siècle*, *Pour une nouvelle narration du monde*, etc.
2. Ricardo Petrella, *L'éducation victime de cinq pièges. À propos de la société de la connaissance*, Paris, Les éditions Fides (Coll. « Les grandes Conférences »), 2000, p. 13.
3. Ibid., p. 17.
4. Ibid., p. 25.
5. Ibid., p. 31.
6. Ibid., p. 37.

Cours de préparation à la retraite

Martin Pelletier, responsable des finances et du perfectionnement

L'AREQ (Association des retraités et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec CSQ) offrira une session de préparation à la retraite se déroulant les vendredi 5 (en soirée) et samedi 6 mai 2017 à Rimouski pour les membres des régions du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Les Îles – Côte-Nord.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à nous transmettre vos noms **avant 13 h le lundi 3 avril 2017** en passant nous voir au B-210 ou en appelant au poste téléphonique 2176. **Il est suggéré de suivre ce cours 5 à 10 ans avant la prise de la retraite.** Les frais d'inscription sont assumés par votre syndicat pour vous et votre conjointe ou votre conjoint. □

Projet de déroulement de la session :

Vendredi soir – 5 mai 2017

L'accueil des personnes inscrites commence à 18 h, soit 45 minutes avant le début.

18 h 45 - 19 h 10	Début et présentation de l'association;
19 h 10 - 20 h 30	Questions juridiques;
20 h 30 - 20 h 45	Pause santé;
20 h 45 - 21 h 45	Adaptation psychosociale et santé.

Samedi – 6 mai 2017

9 h - 10 h 30	Questions financières;
10 h 30 - 10 h 45	Pause santé;
10 h 45 - 12 h	Assurances;
12 h - 13 h 15	Dîner;
13 h 15 - 14 h 15	Régimes de retraite (1 ^{re} partie);
14 h 15 - 14 h 30	Pause santé;
14 h 30 - 15 h 30	Régimes de retraite (2 ^e partie);
15 h 30 - 15 h 45	Conclusion et évaluation.

